

Pépinière 4 rue Berlioz - Avenant n° 2 au contrat de location du 4 juin 1992

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par convention du 4 juin 1992, modifiée par avenant n° 1 du 22 décembre 1992, la SAFC a mis en local situé 4 rue Berlioz à la disposition de la Ville de Besançon en vue de le sous-louer aux créateurs d'entreprises pilotées dans le cadre de la pépinière municipale.

La SAFC ayant engagé un programme de réhabilitation du bâtiment 4 rue Berlioz, ces travaux génèrent une augmentation sensible du loyer de base (porté de 34 500 F TTC à 39 324 F TTC) du local loué à la Ville.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de location, à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.